



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Gouvernement de la Région  
de Bruxelles Capitale  
M. R Vervoort  
Ministre-Président**

c/o

**Perspective Brussels**  
Bureau bruxellois de la planification  
**Département Stratégie Territoriale**  
Rue de Namur 59  
B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 28/06/2023

N/Réf. : **BXL60040\_710\_URB**  
Gest. : **AH**  
V/Réf. : **PRAS\_HEYSEL/**  
Corr: **PH\_EP2023\_OUT7039**  
**A. Ferrão Santos**

**BRUXELLES. Plateau du Heysel**  
(= le site comprend plusieurs biens inscrits à l'Inventaire du Patrimoine architectural ainsi que plusieurs arbres remarquables)  
**DEMANDE D'AVIS AUX INSTANCES CONSULTATIVES :**  
**projet d'arrêté de modification partielle du PRAS pour le site du « plateau du Heysel » et son RIE**

### Avis de la CRMS

Monsieur le Ministre-Président,

En réponse à votre courrier du 8/06/2023, reçu le 9/06/2023, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 21/06/2023, concernant l'objet sous rubrique.



*Affectation du PRAS en vigueur et projeté pour le périmètre concerné, images issues du RIE*

La demande concerne la Zone d'intérêt régional n° 15, la ZIR « Heysel », déterminée par le PRAS démographique de 2013 et articulée autour du stade Roi Baudouin dans la partie nord-ouest de la Région. Cette ZIR doit permettre de réaliser un nouveau quartier mixte intégrant des espaces verts et des lieux réservés aux transports en commun, sur des terrains qui avaient été affectés en équipement et zones vertes par le PRAS de 2001.

Depuis 2013, la ZIR a connu un long historique, marqué par des annulations successives du projet par le Conseil d'État. Il en résulte qu'aujourd'hui, l'affectation du périmètre visé correspond toujours à la situation de droit définie par le PRAS de 2001.

1/3

Parallèlement, le Gouvernement prit l'initiative par arrêté du 7/06/2019 de procéder à l'élaboration du projet de PAD Heysel. Son périmètre intègre la ZIR n° 15, mais couvre une superficie nettement plus importante.



*Périmètres de la ZIR et du PAD Heysel et carte des biens patrimoniaux (documents issus du RIE)*

*Le périmètre de la ZIR comprend plusieurs biens inscrits à l'Inventaire du patrimoine architectural localisés sur la carte ci-dessus : le Planétarium de l'Observatoire royal de Belgique (1), le stade Victor Boin (2), le stade Roi Baudouin (3) et son statuaire (4, 5). À l'échelle du PAD s'y ajoutent les Palais d'Exposition (6) et l'Atomium (7). Les périmètres de la ZIR et du PAD intègrent également plusieurs sujets inscrits à l'Inventaire des arbres remarquables.*

Durant la susdite procédure, la CRMS s'est prononcée sur la ZIR en ses séances du 6/07/2016 (séance 590) et 21/12/2021 (séance 687) en tant qu'instance consultative. Ces avis sont consultables via les liens ci-après et renseignent plus en détail le déroulement de la procédure.

[https://crms.brussels/sites/default/files/avis/590/BXL60040\\_590\\_PRAS\\_Heysel.pdf](https://crms.brussels/sites/default/files/avis/590/BXL60040_590_PRAS_Heysel.pdf)

[https://crms.brussels/sites/default/files/avis/687/BXL60040\\_687\\_URB\\_PRAS\\_Heysel\\_ZIR15\\_0.pdf](https://crms.brussels/sites/default/files/avis/687/BXL60040_687_URB_PRAS_Heysel_ZIR15_0.pdf) .

La présente demande concerne la mouture actualisée de la ZIR et de son RIE, qui résulte des remarques et des avis formulés durant l'enquête publique qui s'est déroulée en 2021. Les nouveaux éléments concernent essentiellement la mobilité en périphérie du site et le bilan carbone de l'opération immobilière.

***Les dispositions de la ZIR n'ayant malheureusement pas évolué sur le plan patrimonial, la CRMS reconduit dès lors son avis de décembre 2021 (voir lien ci-dessus) dont le contenu des remarques constitue le présent avis.***

***À l'occasion de cette nouvelle consultation sur la version actualisée du plan, la CRMS souligne une fois de plus la présence sur les lieux d'un patrimoine bâti et paysager très significatifs. Étroitement liés aux Expositions Universelles de 1935 et 1958 et intégrés à la morphologie particulière qui structure le site, ces éléments confèrent au plateau du Heysel un important intérêt patrimonial, qui offre un potentiel inestimable pour son développement urbanistique. La Commission demande de confirmer cet intérêt au niveau des plans urbanistiques en cours -PRAS/ZIR et PAD - et d'y intégrer la notion patrimoniale et historique.***



*Façade du stade Roi Baudouin et son statuaire, Planétarium (photos issues du RIE)*

À cette fin, la CRMS demande que ces instruments urbanistiques intègrent des recommandations concrètes (voire un volet réglementaire pour le PAD) sur la conservation et la requalification du patrimoine existant du Heysel ainsi que sur l'aménagement de zones vertes configurées de manière cohérente, en remplacement des zones vertes et des zones de sport de plein air définies selon la situation de droit actuelle. Elle demande également de mener à l'échelle du plateau du Heysel, une réflexion globale sur les aspects paysagers et urbanistiques qui cadrent la dimension patrimoniale. Réalisée sous forme d'une étude paysagère fine, cette analyse devra renseigner et prendre en compte l'évolution historique du site, les reliefs existants et projetés, les grandes perspectives à préserver ainsi que l'aspect des plantations et des arbres présents sur le site.



*Trame paysagère en 1944 et aujourd'hui © Bruciel et Google Earth*

Veillez agréer, Monsieur le Ministre-Président, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE  
Secrétaire

C. FRISQUE  
Président

c.c. : [aFerraosantos@perspective.brussels](mailto:aFerraosantos@perspective.brussels) ; [PRAS@perspective.brussels](mailto:PRAS@perspective.brussels) ; [urban\\_avis.advies@urban.brussels](mailto:urban_avis.advies@urban.brussels) ; [crms@urban.brussels](mailto:crms@urban.brussels)